

## La crise du territoire politique : migrants transitaires et frontières virtuelles (Note)

Marc Parant

Volume 32, Number 1, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704257ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704257ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Parant, M. (2001). La crise du territoire politique : migrants transitaires et frontières virtuelles (Note). *Études internationales*, 32(1), 69–96.  
<https://doi.org/10.7202/704257ar>

Article abstract

With the expansion of world globalization, transit migration has come to be seen as one of the most pressing issues facing the nation states. This note takes at its starting point the growing concern among policy makers over the issue of migration, outlining current and future trends in « transit migration ». The note highlights elements of continuity and change in the migration process and question the ability of the states to regulate or stop the flows within artificial borders. The author raises questions about possible future responses to the migration challenge and asks, ultimately, what is the nature of that challenge ?

# La crise du territoire politique : migrants transitaires et frontières virtuelles

MARC PARANT\*

**RÉSUMÉ :** Avec l'expansion de la nouvelle économie mondiale, les migrations transitaires apparaissent comme un des principaux défis posés aux États-nations. Cette note se propose d'évaluer les différentes approches mises en place par les politiques, soulignant les tendances récentes de la migration transitaire et tente d'analyser l'impact de ces tendances sur la nature même de la migration. L'article souligne les éléments de continuité et de changement et questionne la capacité des États à pouvoir réguler ou limiter les nouveaux flux dans le cadre de frontières artificielles. Nous proposons des réponses futures possibles sur le défi migratoire à venir et nous nous interrogeons sur la nature même de ces changements sur les futures migrations.

**ABSTRACT :** With the expansion of world globalization, transit migration has come to be seen as one of the most pressing issues facing the nation states. This note takes as its starting point the growing concern among policy makers over the issue of migration, outlining current and future trends in « transit migration ». The note highlights elements of continuity and change in the migration process and questions the ability of the states to regulate or stop the flows within artificial borders. The author raises questions about possible future responses to the migration challenge and asks, ultimately, what is the nature of that challenge ?

L'étude des migrations est à un tournant majeur, elles ne peuvent plus être analysées comme dans le passé sous les seuls aspects économiques et socio-professionnels. La migration désormais se fractionne, s'improvise, se fragilise ou se déstructure. Le migrant envisage souvent son départ comme un long parcours parsemé d'étapes plus ou moins longues, avant l'étape définitive qui consiste à atteindre un pays d'arrivée et s'y installer légalement, sans toujours aspirer à devenir un national. Si l'on regarde rapidement dans le passé, les grandes migrations se sont essentiellement faites avec des objectifs précis : les migrants européens du XIX<sup>e</sup> siècle ne rêvaient que de l'Amérique et se donnaient les moyens d'y accéder. Les travailleurs émigrés des années cinquante et soixante connaissaient leur destination finale bien avant leur départ : les Turcs allaient surtout en Allemagne, les Maghrébins en France ou en Belgique, les Pakistanais et les Indiens en Grande-Bretagne, les Mexicains

---

\* Marc Parant est détenteur d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles et d'un doctorat de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Spécialisé dans l'étude des migrations internationales, il travaille pour le ministère fédéral canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration et a participé à des projets de recherche sur les politiques de retour des réfugiés au sein de la Chaire Téléglobe+Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal.

aux États-Unis. Ces courants migratoires majeurs existent toujours, notamment à cause de liens familiaux issus de l'immigration des années cinquante et soixante, mais ils ont tendance à perdre de leur importance face aux migrations fractionnées ou transitoires.

Plusieurs variables rendent compte de cette mutation : l'évolution récente en terme de conceptualisation du parcours migratoire est liée à la déconstruction du parcours, passant d'une logique linéaire simple (trouver un pays d'accueil) à une logique transitaire plus ou moins consciente (trouver un pays de résidence puis envisager de repartir ailleurs). Loin d'être linéaire, le parcours migratoire de cette fin de siècle se complique par des déplacements irréguliers, ponctués de séjours réguliers plus ou moins longs, dans un ou plusieurs pays de transit. Les étapes, les retours, les départs sont fédérés en de multiples réseaux de connaissance et d'échange d'information qui éveillent une conscience collective d'accumulation d'expériences personnelles diverses et enrichissantes.

Une question liée aux parcours migratoires devrait aussi inclure une réflexion sur la terminologie employée dans ce domaine. Une migration peut se définir de multiples façons, selon les sources, l'origine des sources ou l'objet des migrations. Certains parlent de migrations internes, les déplacements de population à l'intérieur d'un pays pour des raisons économiques ou autres. D'autres parlent de migrations internationales d'un pays à un autre. Peu de spécialistes font référence aux migrations par étapes comme un mouvement de population discontinu d'un pays vers plusieurs autres pays.

Le rassemblement d'informations sur les migrants, installés de façon permanente ou pas, doit également tenir compte (mais peu d'études en font état) du facteur « temps » et du facteur « durée » : un immigrant répertorié à un moment donné à un certain endroit ne peut être compté pour acquis dans les statistiques officielles que si sa probabilité d'installation permanente dans le premier pays d'arrivée est forte. Ce qui n'est pas toujours le cas. La migration, d'une façon générale, est une donnée « mouvante » par définition, évidemment contradictoire avec le caractère « statique » de l'État.

Comme le rappelle Green, migrer implique un passage qui est à la fois un « changement d'État et une transformation d'état<sup>1</sup> ». Les migrations de transit, qui utilisent un pays ou un continent comme un point de passage presque obligé, ou une étape contrainte ou voulue vers une tierce destination, sont souvent abordées comme un phénomène limité et secondaire, alors qu'elles sont dans une phase de développement important depuis une quinzaine d'années. La confusion des genres est entretenue par un vocabulaire des migrations aussi varié que sensible. Dans nombre d'ouvrages en France et en Allemagne par exemple, le vocabulaire qui désigne aujourd'hui les migrations se concentre surtout sur l'immigrant et ses corollaires, les immigrés ou les communautés d'immigrés, ou bien encore les étrangers par opposition aux

1. L. N. GREEN, « Transfrontières : pour une analyse des lieux de passages », *Socio-Anthropologie*, n° 6, Paris, 1999.

nationaux. Le terme d'immigrant peut s'appliquer à un individu qui se déplace et ne poserait aucun problème d'utilisation si celui-ci avait effectivement accompli son parcours d'émigration et réalisé l'aboutissement de son projet et le début de sa nouvelle vie. On peut alors comparer l'immigré à un immergé : celui qui s'est introduit, avec succès, dans une entité sociale nouvelle. Mais ce terme peut-il raisonnablement s'appliquer lorsque le migrant, qui a pourtant commencé son parcours, se trouve en situation d'attente ou d'indécision, dans un processus inachevé de son parcours migratoire. On peut utiliser le terme de candidat au départ, qui part d'une démarche volontaire, ou celui de migrant transitaire. De même, le terme de migrant temporaire ne peut s'appliquer que lorsque la probabilité de retour au pays d'origine est forte, comme les étudiants, les travailleurs temporaires ou saisonniers qui n'envisagent pas d'expatriation permanente, phénomène particulier qui a lui-même une longue histoire.

Dans la littérature sur les migrations, certains migrants sont identifiés en fonction de leur parcours, comme les migrants pendulaires, dont le style de vie se rapproche des frontaliers décrits notamment par Mirjana Morokvasic et Hedwig Rudolph dans leur analyse sur les travailleurs d'Europe de l'Est<sup>2</sup>. Le pendulaire est « l'étranger » de Simmel qui maintient des liens dans la cité ou le *Saxenganger* dont parle Weber, un travailleur saisonnier ou ambulancier. Michael Piore limite par exemple sa réflexion sur les migrations de longue distance et exclut les navetteurs ou frontaliers<sup>3</sup>. La désignation d'une « migration par étapes » de l'anglais *Severall-Stage Migration*, utilisé notamment par Carol Zabin et Sallie Hughes, associe la continuité à l'impression de franchir un ou des paliers successifs avant d'atteindre le but recherché<sup>4</sup>. La notion de chaîne migratoire a été introduite dans la littérature américaine pour décrire les migrations par étapes constituées de mouvements successifs d'un espace périphérique vers un espace central. Pieke donne une définition de la migration par étapes proche de celle des réseaux migratoires définie notamment par Faist<sup>5</sup>. La migration « en chaîne » développe un va-et-vient des migrants qui permet la diffusion de l'information.

Les *migrants transitaires* devraient occuper une place à part dans la terminologie consacrée aux migrations, quelque part entre migration permanente et migration temporaire. On assimile souvent les migrations de transit selon des stéréotypes ou des impressions générales : ainsi, les migrations transitaires seraient minimales et ne concerneraient qu'un faible nombre de personnes, notamment les migrants isolés, peu éduqués et sans ressources. Enfin, elles seraient improvisées, accidentelles et peu structurées. Loin de ces

2. M. MOROKVASIC, H. RUDOLPH (dirs), *Migrants : les nouvelles mobilités*, Paris, L'Harmattan, 1996.

3. M. PIRE, *Birds of Passage : Migrant Labor and Industrial Societies*, Ann Arbor, Michigan University Press, 1994.

4. C. ZABIN et S. HUGHES, « Stage Migration in Mexico and the U.S », *International Migration Review*, vol. 29, Summer 1995, pp. 395-422.

5. F. PIEKE, « Immigration et entreprenariat : les Chinois aux Pays-Bas », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n° 3, 1992.

schémas trompeurs, les situations migratoires de transit se révèlent en fait être importantes, bien structurées et concernent autant les migrants diplômés et bien informés que les migrants les plus démunis.

Cette note se propose de réfléchir sur le grand débat entre structures et acteurs des migrations. Si les lois, les droits et les politiques d'État encadrent encore les parcours migratoires et structurent le choix de l'individu, il n'y a pas que l'État qui crée le migrant, à travers passeports, visas et autres mécanismes bureaucratiques. Les individus prennent de plus en plus leur destin en main, utilisent à leur guise lois et contraintes, de manière officielle ou détournée. Les mouvements sont rarement en ligne droite : les migrations fractionnées ou transitaires sont la norme. Il s'agit donc ici de rompre avec la logique linéaire du parcours migratoire reliant un pays pauvre à un pays riche et de montrer la faiblesse de l'analyse causale en terme purement économique du *push/pull*, à laquelle ont encore recours de nombreux auteurs.

## I – Des frontières devenues virtuelles

Si le prévu et l'imprévu se croisent régulièrement dans le parcours migratoire, les sources d'information officielles ou informelles utilisées par les migrants sont nombreuses et de plus en plus fiables. Les différentes barrières juridiques mises en place par les États transitaires ne sont pas perçues comme insurmontables. En réalité, les sociétés d'arrivée ou de départ participent activement à la diffusion de l'information sur les parcours possibles pour atteindre la destination souhaitée. Le dysfonctionnement créé par les flux transitaires de main-d'œuvre ne concerne pas seulement l'État-nation mais pose le problème de la définition d'un « territoire national » largement ignoré. Cette crise de la territorialité (pour reprendre l'expression de Frank-Paul Weber) brouille un peu plus l'articulation classique interne et externe des politiques d'État et révèle ainsi l'inadéquation entre la délimitation arbitraire d'un territoire et celle, symbolique, d'un système socio-économique issu de la mondialisation<sup>6</sup>.

L'étude réalisée au Mexique en 1995 par Carol Zabin et Sallie Hugues avait déjà révélé en partie le mécanisme de ce nouveau type de migration. À l'intérieur du Mexique, la différence de salaire entre la Baja California (près de la Californie américaine) et l'État du Oaxaca (près du Guatemala) peut atteindre une échelle de 6 et motive ainsi la poussée au départ de jeunes mexicains vers le nord du pays. Ainsi, les auteurs ont calculé que les migrants venant de Oaxaca peuvent épargner trois fois plus d'argent en six mois que s'ils étaient restés chez eux. Mais il est surtout intéressant de noter que les mêmes migrants, venus cette fois de Baja California, se dirigeaient ensuite vers la Californie, malgré les difficultés liées au contrôle et à la barrière linguistique.

6. F.P. WEBER, « Des migrations du travail en Allemagne : le territoire introuvable », *Les nouvelles mobilités*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 179.

Plusieurs facteurs expliqueraient le second départ des jeunes mexicains de Oaxaca vers les États-Unis :

- une plus grande diffusion d'information et de contacts près de la frontière américaine que dans les États éloignés du sud ;
- le filet de sécurité que constituent les membres de la famille qui restent à Baja et qui peuvent donc continuer à envoyer de l'argent au Oaxaca ;
- un accès plus facile à l'éducation et à la formation sur les nouvelles technologies dans l'État de Baja California que dans les États du sud, qui permet d'envisager un départ vers les États-Unis ;
- un accès plus facile vers les États-Unis en raison du coût de transport moins élevé et de l'accès plus direct aux offres de recrutement des exploitants agricoles américains ;
- une plus grande facilité de crédit de la part des banques installées en Baja California que celles du sud du Mexique, permettant de payer le voyage vers les États-Unis.

Cette étude permet de faire ressortir deux données qui sont également pertinentes sur les parcours migratoires transitaires : l'information officielle ou pas et l'utilisation de réseaux qui sont finalement des éléments déterminants dans le choix d'une destination. Ce qui explique que nombre de migrants aujourd'hui empruntent des routes qui peuvent paraître compliquées : ainsi les pays d'Europe de l'Est constituent depuis 1990 une zone d'immigration importante, venue, notamment, d'Asie ou du Moyen-Orient. Il peut paraître curieux, à première vue, que des pays dont la situation économique est difficile puissent attirer autant de migrants. Le passage dans les pays d'Europe centrale et orientale constitue néanmoins une étape obligatoire pour passer plus à l'ouest : les procédures d'entrée sont plus légères, les conditions de vie meilleures que dans nombre de pays du Sud, les salaires souvent plus élevés et surtout le réseau d'information et de passage avec l'Occident y est plus développé, comme il est plus facile à un immigrant mexicain souhaitant travailler aux États-Unis de se trouver en Baja California que dans l'État de Oaxaca.

Comme en Baja California, de nombreux migrants venus des pays du Sud vers les pays d'Europe occidentale, utilisent les réseaux existants entre l'Europe et l'Amérique du Nord pour arriver à leurs fins : vivre au Canada ou aux États-Unis. L'attente d'un visa, l'exclusion, l'exploitation dont ils font l'objet par certains employeurs ou par des passeurs, ne sont pas ressenties comme des obstacles dans la mesure où ils peuvent épargner beaucoup plus d'argent que s'ils étaient restés à attendre dans leur région d'origine.

M. et Mme T. sont arrivés d'Irak en Espagne en mai 1992. À l'époque, les autorités irakiennes avaient tenté de récupérer les territoires kurdes du nord, contrôlés par les Turcs. Certains Kurdes ont profité de la relative ouverture des frontières pour quitter leur région. Beaucoup d'entre eux sont allés en

Espagne. Mme T. est arrivée en Espagne avec ses trois enfants et a tout de suite travaillé dans une exploitation agricole. Ce n'était pas vraiment un changement pour elle :

*La majorité des Kurdes qui travaillaient au champ venaient de la même région que nous et nos familles se connaissaient pour la plupart. Nous avions appris qu'il était relativement facile de trouver du travail dans cette région de l'Espagne par le fils d'un voisin qui travaillait ici. Une fois arrivés, mon mari a rencontré un autre réfugié kurde qui lui a proposé de travailler sur un chantier en Hollande. Mon mari est parti avec d'autres, nous laissant seules, mes filles et moi. Je n'étais pas trop inquiète car je recevais de l'argent régulièrement, sauf pendant un moment, où je ne recevais plus de nouvelles. Mais j'ai alors appris que mon mari avait réussi à entrer au Canada et avait été reconnu comme réfugié. Six mois plus tard, l'Ambassade me contactait pour faire les formalités afin de venir vivre auprès de mon mari (...) Mon mari ne s'est jamais inquiété : il savait qu'en Espagne, je travaillais, j'étais avec d'autres Kurdes, les enfants allaient à l'école. Nous l'aurions gêné si nous étions partis avec lui en Hollande. (Extrait d'un témoignage oral, Madrid, 1997. M. Parant, thèse EHES, Paris, 1999.)*

Le mécanisme complexe de l'immigration par étapes peut se développer également une fois le migrant arrivé dans le pays de destination choisi, les migrations s'effectuant alors à l'intérieur d'un territoire national, sans les contraintes juridiques liées au passage d'une frontière internationale. Plusieurs études ont par exemple été faites au Canada sur ces migrations transitaires intérieures<sup>7</sup>. Bruce Newfold, de l'Université d'Illinois, a utilisé les données du Recensement national canadien de 1986 afin de mieux calculer le volume et le mécanisme des migrations interprovinciales des immigrants et des Canadiens nés à l'étranger. L'échantillon retenu par Newfold concernait essentiellement des nouveaux immigrants âgés entre 20 et 64 ans et qui ont changé de province de résidence au moins une fois depuis les trois dernières années.

Newfold constate notamment que les individus nés à l'étranger sont généralement plus mobiles que les individus nés au Canada et qu'ils choisissent plutôt d'aller vivre en Ontario (cœur de la vie économique du pays) après être arrivés et avoir séjourné ailleurs. Il identifie sept variables qui jouent un rôle important dans la décision du migrant de poursuivre son parcours migratoire à l'intérieur d'un pays : le revenu moyen par habitant plus élevé que la moyenne nationale, le taux de création d'emploi plus élevé que la moyenne nationale, le taux de perte d'emploi moins élevé que la moyenne nationale, le climat moins rigoureux (les climats trop froids ou trop chauds rendraient plus difficiles les conditions de vie du nouvel arrivant), la proximité culturelle (présence d'une communauté culturelle importante), le coût du transport

7. B. NEWFOLD, « Internal Migration of the Foreign-Born in Canada », *International Migration Review*, vol. 29, Summer 1995, pp. 729-745 ; pour les États-Unis, voir Rogers BELANGER, « The Internal Migration and Spatial Redistribution of the Foreign-Born in the United States 1965-1970 and 1975-1980 », *International Migration Review*, vol. 4, pp. 1342-1369.

(l'éloignement de la destination projetée par rapport à la région de résidence actuelle), la taille de la population locale (l'insertion dans la vie locale semble plus facile dans une grande ville ou une région très peuplée que dans une zone rurale peu peuplée). Les nouveaux immigrants, une fois arrivés dans leur pays de destination, auraient donc tendance à poursuivre leur parcours vers des régions où le taux de chômage est moins élevé, avec un niveau de vie moyen plus élevé que la moyenne nationale et une présence communautaire importante et auraient tendance à quitter des régions peu peuplées, moins dynamiques et où le brassage ethnique et culturel est moins répandu au sein de la population locale.

En 1992, Alain Tarrus a étudié le parcours des élites professionnelles circulant dans l'espace européen de cette fin de xx<sup>e</sup> siècle. Riches ou pauvres, les populations urbaines nomades participent à la mondialisation des villes et définissent des territoires circulatoires qui échappent généralement à l'influence des États-nations<sup>8</sup>. Tarrus construit son argumentation en prenant pour exemple le triangle urbain Londres-Paris-Bruxelles dont le développement est lié à la migration de travailleurs qualifiés et de dirigeants d'entreprise de toute nationalité. Une enquête faite avec 2021 personnes en migration constante entre ces trois pôles a révélé l'importance de ces mobilités sur les comportements individuels. La plupart des personnes interrogées ont acquis des réflexes culturels uniformisants où le rapport à l'espace et au temps se recompose sans cesse (par exemple acheter dans la même journée des parfums français à Bruxelles, du chocolat belge à Londres et du whisky à Paris).

Les migrations transitaires professionnelles en Europe comme en Amérique du Nord sont liées à un phénomène de concurrence de plus en plus fort entre pays, régions ou villes d'égale importance. Le développement du nouveau quartier d'affaire et d'habitation des Docklands à l'est de Londres pendant les années quatre-vingt-dix relève de cette logique de concurrence visant à inciter individus et entreprises à s'installer là où leurs conditions de vie, leur coût d'exploitation et leurs besoins seront les mieux satisfaits. La spécificité culturelle des villes, régions ou pays ne semble plus être un élément déterminant de choix du lieu de résidence et de travail.

*Chacun s'épuise dans ces intenses circulations, chacun vit le cloisonnement des espaces, est citoyen d'un territoire sans État ni nation lors de ses déplacements, mais structurellement, le processus est en marche, qui érode, détourne, au-delà de la difficile conscience individuelle, la charge affective de l'appartenance nationale. (Alain Tarrus, op. cit.)*

Pour maximiser son potentiel et ses chances de succès, le migrant transitaire aura tendance à choisir son lieu de séjour et de travail en fonction d'éléments économiques et sociaux et non plus forcément familiaux ou culturels. Nous voyons émerger un nouveau type de migration propre à la nouvelle économie

8. A. TARRUS, *Les fourmis d'Europe : Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 87-145.

qui se met en place. Une migration liée à une internationalisation des connaissances, de la formation et de l'apprentissage des langues.

## II – Typologie des nouveaux comportements migratoires

Pour mesurer l'ampleur du phénomène, nous avons étudié le profil socioculturel de centaines de migrants non européens se trouvant en Europe de l'Ouest et souhaitant ré-émigrer vers le Canada<sup>9</sup>. L'échantillon retenu pour les besoins de ce travail est constitué par des sources écrites fournies par les candidats au départ et par des sources orales, sous la forme de notes d'entrevues de sélection constituées en un fichier informel. Des informations de toute nature ont été rassemblées sur chaque cas, relevant aussi bien de la culture et de la politique, que de la démographie ou de l'économie. Au terme des travaux de dépouillement et de synthèse, nous étions en mesure d'élaborer une typologie des parcours migratoires transitaires les plus significatifs d'Europe vers le Canada.

De manière générale, l'exemple retenu ici fait ressortir une tendance vers l'autosélection des migrants par le haut, c'est-à-dire par le diplôme et la formation professionnelle. Les politiques de sélection des travailleurs étrangers dont l'économie d'un pays a besoin ont été notamment décrites par des économistes américains comme Borjas qui distingue, par exemple, la sélection positive de la sélection négative<sup>10</sup>. La sélection positive existe lorsque les migrants ont des aptitudes ou une formation générale au-dessus de la moyenne, tant dans le pays d'origine que dans le pays d'arrivée. Le pays d'origine « pénalise » les travailleurs qualifiés à hauts revenus potentiels et « récompense » ceux de faible aptitude. Cette sélection positive serait alors favorisée par une échelle de salaires resserrée dans le pays de départ et une échelle de salaires élargie dans le pays d'arrivée et expliquerait en partie la « fuite des cerveaux » de certains pays vers d'autres pays. Ainsi les pays qui pratiquent une forte fiscalité et une politique de redistribution des revenus vers les couches sociales peu qualifiées auraient tendance à inciter les travailleurs qualifiés à fort potentiel à partir. Ce phénomène a pu se constater entre pays riches et pauvres (par exemple de l'est de l'Europe vers l'ouest de l'Europe) mais aussi entre pays industrialisés (Europe de l'Ouest et du Nord vers les États-Unis).

9. Étude tirée d'un échantillon aléatoire composé de 400 témoignages oraux et écrits d'immigrants vivant dans un pays de l'Union européenne avec un statut juridique légal (visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires, résidents) ou illégal (demandeurs d'asile déboutés, travailleurs clandestins) et souhaitant immigrer au Canada (1998). M. PARANT, « Les migrants transitaires, de l'Europe occidentale vers le Canada », thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, 1999. Voir aussi un article pour la revue *Socio-Anthropologie*, Paris, janvier 2000.

10. G. BORJAS, « Assimilation, Changes in Cohort Quality and the Earnings of Immigrants, *Journal of Labor Economics*, n° 3-4, 1985. Voir aussi BORJAS et RAMEY, « Time Series Evidence on the Source of Trends in Wage Inequality », *American Economic Review*, vol. 84, n° 2, 1989.

À l'inverse, la sélection négative décrite par Borjas favorise les travailleurs peu qualifiés et à faibles revenus potentiels. Dans ce schéma, le pays d'arrivée « pénalise » les travailleurs qualifiés à haut potentiel de revenus plus que ne le fait le pays de départ, de sorte que les travailleurs qualifiés du pays de départ n'ont aucune raison d'émigrer. Ainsi le nombre de travailleurs qualifiés américains émigrant vers le Canada ou l'Europe de l'Ouest a toujours été plus faible que le nombre de travailleurs qualifiés canadiens ou européens migrant aux États-Unis. Le système de sélection négative offre par contre des assurances pour les travailleurs à faible salaire (par exemple protection sociale, faible imposition) qui sont alors attirés et qui migrent pour améliorer leurs conditions sociales ou professionnelles.

La politique de sélection par points suivie par le Canada depuis le milieu des années soixante-dix place le pays dans une position intermédiaire parmi les pays industrialisés. Le système vise à attirer les travailleurs étrangers qualifiés dont la formation est généralement supérieure à la moyenne nationale, ce qui explique sans doute pourquoi la moitié des requérants de notre échantillon possède un diplôme universitaire. Mais une fiscalité et une politique de redistribution des revenus proche de celle de l'Europe font que de nombreux immigrants qualifiés poursuivent ensuite leur route vers les États-Unis où la fiscalité est moins forte et le potentiel de revenus à moyen terme plus grand. De même, les candidats au départ peu qualifiés ou à faibles revenus potentiels sont aussi très nombreux à vouloir émigrer au Canada (par rapport aux États-Unis) dans la mesure où les avantages sociaux y sont plus nombreux.

La migration de transit n'est pas forcément une fin en soi tout comme l'est, par exemple, la migration permanente. Une personne en situation de transit migratoire ne se trouve plus dans son pays d'origine, mais se trouve déjà dans un pays d'arrivée. La question essentielle est alors de savoir si ce migrant *va rester* dans ce pays de transit. On doit également souligner le caractère « intermédiaire » de certaines décisions : la décision de repartir peut changer après un certain temps. Un candidat au départ peut décider de mener de front deux démarches parallèles : l'obtention d'un statut permanent dans deux pays d'arrivée différents.

Trois cas de figure peuvent se présenter :

#### A — La migration transitaire improvisée

Le migrant de transit n'a pas de projet d'avenir bien défini. Son parcours s'est fait de façon ponctuelle, désordonnée, suivant les opportunités de travail ou de contact familial qui pouvaient se présenter à lui. Généralement, son statut juridique est précaire : faute d'obtenir le droit d'asile, il sera souvent visiteur temporaire ou illégal. Il a pu recevoir un ordre de quitter le pays où il réside. Plusieurs années ont pu s'écouler entre-temps. Ses enfants ont pu être scolarisés et parlent sans doute la langue du pays, ce qui lui pose des problèmes pour quitter le pays de transit. Dans ce genre de situation, le migrant a le choix limité de partir vers un nouveau pays d'arrivée ou d'entrer

dans la clandestinité, avec pour corollaire cette question angoissante : comment trouver un nouveau pays d'arrivée avant d'être éventuellement expulsé vers son pays d'origine ?

On peut regrouper dans cette catégorie des demandeurs d'asile dont la démarche s'inscrit dans une action individuelle, sans l'assistance de tierces personnes ou de réseaux structurés, légaux ou illégaux. On peut aussi y reconnaître des travailleurs peu qualifiés venant de pays pauvres vers des pays riches, sans avoir de connaissance précise sur les législations sur le droit de séjour des pays de transit.

*Je suis né à Banja Luka dans le nord de la Bosnie-Herzégovine où j'ai vécu jusqu'en mai 1992. J'y ai terminé mes études primaires (8 ans) et secondaires (4 ans), puis une école hôtelière à Banja Luka. Je voulais faire des études de médecine, mais je n'ai pas pu, à cause de la guerre. La guerre a commencé en mars 1992 et j'ai quitté le pays légalement en mai 1992. Je suis d'abord allé à Belgrade. De Belgrade, je suis allé en avion à Bruxelles. De Belgique, je suis arrivé en Allemagne avec ma famille. J'ai travaillé en Allemagne pendant cinq mois dans une usine de chocolats. J'ai quitté l'Allemagne en décembre 1992 et je suis allé en Suisse. J'y suis toujours. J'ai d'abord travaillé dans un hôtel et maintenant je travaille dans un restaurant. En septembre 1993, j'ai fait une demande d'asile. Ma demande a été refusée. Je suis ici temporairement. Les autorités suisses veulent me renvoyer en Bosnie car la guerre est finie mais je ne veux pas y retourner sinon je suis un homme mort. J'ai tout perdu. Les Serbes ont occupé notre maison et sont toujours là. Pas de liberté, pas de justice. Je voudrais quitter l'Europe et aller ailleurs. Ma sœur est infirmière en Suisse et peut me donner de l'argent. Je voudrais aller au Canada et commencer une nouvelle vie. Je ne sais pas si c'est possible mais je veux juste essayer (...)*

Autre exemple, celui d'un demandeur d'asile albanais âgé de 32 ans, qui présente une demande d'émigration vers le Canada en janvier 1996 après un long périple à travers l'Europe.

*Je suis arrivé en France avec ma mère le 20 septembre 1990 mais au bout d'un mois nous étions déjà en situation irrégulière. Le 20 novembre 1990, nous sommes allés en Belgique chez ma tante qui vit à Liège. J'ai cherché du travail, en vain, et n'ai pu obtenir de titre de séjour. Le 12 janvier 1991, je suis allé en Allemagne, seul, où j'ai demandé l'asile politique. On m'a accordé un titre de séjour temporaire. Le 20 mars 1993, à Dresden, j'ai eu des problèmes avec d'autres réfugiés albanais et j'ai dû quitter la ville pour Düsseldorf. Après un contrôle de police, j'ai dû quitter l'Allemagne et me suis enfui, par train, à Prague, en République tchèque où j'ai été expulsé vers la Hongrie. De la Hongrie, j'ai dû retourner en Albanie le 8 février 1995 afin d'obtenir un nouveau passeport. Le 21 août 1995, je quittai l'Albanie une nouvelle fois pour gagner la France en traversant la Serbie, la Croatie, la Slovénie puis l'Italie par Trieste et Vérone. Le 20 novembre 1995 je gagnais Paris et présentais une demande d'asile qui fut rejetée trois mois plus tard (...)*

Dans cette situation, le choix du Canada ou d'un autre pays de résidence n'apparaît pas essentiel. Le migrant qui emprunte un parcours aussi hasardeux est d'abord à la recherche d'un statut stable qui lui permette de travailler et de se stabiliser. Il est généralement peu informé des législations en vigueur et, faute de pouvoir définir une stratégie cohérente, il aura tendance à se considérer comme victime de la législation de son pays de résidence et de l'incompréhension des autorités sur sa situation personnelle.

Dans certains cas, le parcours improvisé se poursuit en fonction de contraintes extérieures : par exemple, on voyagera par avion jusqu'à Moscou, puis par train jusqu'à Minsk en Biélorussie (les autorités biélorusses estiment que 450 000 personnes d'origine asiatique étaient en transit en Biélorussie entre 1995 et 1999 pour partir vers l'ouest) ou Kiev en Ukraine. L'entrée en Allemagne ou en Autriche se fera ensuite par voie terrestre, mais si la situation devient difficile en raison d'un renforcement brutal des contrôles aux frontières, les passeurs, généralement bien informés par leurs contacts sur place, proposeront une route déviée, par exemple par l'Italie.

Un candidat au départ irakien vivant provisoirement en Grèce depuis 1995, raconte ainsi son parcours migratoire depuis Mossoul, dans le nord de l'Iraq :

*Sans aucun doute, je réalisais que ma vie, et celle de mes enfants, étaient en danger. Je décidais de fuir l'Iraq avec mon épouse et mes enfants, alors très jeunes. De notre village, nous sommes allés à Mossoul. En 1991, à Mossoul, il n'existait aucune infrastructure pour les personnes déplacées et l'armée était désorganisée. De nombreux passeurs nous ont proposé de passer en Syrie. Nous avons franchi la frontière syrienne la nuit du 16 avril 1991 avec 37 autres personnes et avons été conduits au camp de Al-Houl à Hassaka. Les autorités des Nations Unies nous ont enregistré et nous ont donné un certificat d'identité de réfugié que nous avons toujours. Le camp où nous étions fut rapidement surchargé. Les Nations Unies nous ont proposé de rester ou de retourner en Syrie et nous avons appris qu'ils n'avaient aucun contact avec les ambassades étrangères pour nous aider à nous rétablir. Un des représentants a dit qu'on pouvait toujours aller en Turquie par nos propres moyens. Je crois qu'il voulait faire de la place (...) De Syrie, nous avons pu avoir un billet d'avion vers Moscou. Nous avons entendu dire qu'il était facile de parvenir en Suède, en Allemagne ou en Hollande depuis la Russie. Mon neveu, qui vit en Hollande, m'a dit que le voyage depuis la Syrie jusqu'à Utrecht n'allait prendre que cinq jours et qu'il nous aiderait en arrivant. Mes enfants n'allaient plus à l'école en Syrie depuis trois ans. Les autorités syriennes ne voulaient plus de nous et nous incitaient à partir. Je me disais que je ne n'avais plus grand chose à perdre.*

*Nous sommes partis pour la Russie le 10 août 1994. Nous y sommes restés 25 jours jusqu'à ce qu'un passeur nous amène à l'aéroport de Tebles où nous avons pu prendre un avion pour l'Autriche, sans passer par la douane. Lorsque nous sommes arrivés à Vienne, il y avait des voitures de police sur la piste. Le pilote a prévenu les passagers que personne ne devait sortir de l'avion, à cause de*

*l'inspection (...) Les douaniers se sont aperçus que nous étions irakiens et que nous tentions d'entrer sans visa. Ils nous ont mis dans le même avion pour retourner en Géorgie. Le même passeur nous attendait à l'arrivée et nous a fait franchir le contrôle sans problèmes. Il nous a trouvé un chauffeur de bus de tourisme qui transportait des touristes vers la Turquie et qui a accepté de nous prendre. Nous sommes donc partis vers la Turquie.*

*Nous sommes restés en Turquie un mois puis avons pu entrer en Grèce par bateau le 25 avril 1995. Nous avons demandé l'asile politique et j'ai montré le papier donné par les fonctionnaires des Nations Unies en 1991 alors que nous étions dans le camp en Syrie. Les autorités nous ont dit que ce papier ne servait à rien. Nous avons fait tous ces efforts pour rien. Je suis toujours à la recherche d'un pays qui nous acceptera comme des immigrants et permettra à mes enfants de faire des études(...)*

Il est aussi des parcours improvisés au dernier moment.

Une jeune femme soudanaise, seule avec ses deux enfants en Suisse, raconte ainsi son parcours : arrivée en Égypte avec de faux passeports égyptiens achetés à Khartoum, elle décide de quitter définitivement le Soudan pour des « raisons personnelles ». Elle est veuve et vient d'un milieu social favorisé. Au Caire, elle souhaite d'abord se rendre en Allemagne car elle y a de la famille lointaine. Mais, en Égypte, on lui aurait conseillé de demander d'abord un visa pour la Suisse, « car l'éducation offerte aux enfants y est meilleure », visa qu'elle a finalement obtenu. Arrivée en Suisse, elle demande l'asile politique, qui lui est refusée peu de temps après. Cependant, les autorités suisses lui accordent un permis de séjour temporaire le temps qu'elle trouve un nouveau pays d'accueil, ceci pour qu'elle ne puisse pas être expulsée vers le Soudan en pleine guerre civile. Prise en charge par la Croix-Rouge suisse à Genève, elle demande un an plus tard un visa d'immigration pour le Canada. Pourquoi le Canada ? « Les enfants avaient déjà reçu une éducation en français à Genève ». Le Canada est en fait la seule porte de sortie possible. La France lui a déjà refusé un visa d'entrée car elle n'a aucune situation stable en Suisse pour garantir son retour. Le refus de la France est valable pour tous les pays signataires de la Convention de Schengen. Le retour au Soudan n'est pas envisageable et l'immigration vers les États-Unis ne répond pas aux critères en vigueur. Une réponse positive du Canada peut orienter de nouveau son parcours migratoire.

## B — La migration transitaire planifiée

Le migrant de transit a un projet d'émigration bien défini (ou défini pour lui par une tierce personne), mais son parcours peut avoir été perturbé par des contraintes extérieures. Il s'agit souvent d'un migrant bien informé qui anticipe le moment où il devra partir, faute de législation prévue pour sa situation. Il dépose une demande d'immigration dans une ambassade canadienne ou australienne dès son arrivée en Europe. Il anticipe la durée possible de traitement de son dossier et profite des quelques mois ou années passées dans

le pays de transit pour améliorer ses connaissances ou prendre un emploi. Pour éviter de devoir quitter le pays de transit ou y rester de façon illégale, certains demandent l'asile politique en espérant une possible régularisation. D'autres décident de suivre des cours de formation et obtiennent un permis de séjour pour étudier.

Dans des zones de conflits, en Europe ou en Asie, les femmes constituent des réseaux d'entraide avec d'autres femmes d'Europe ou d'Amérique, leur permettant d'envisager une aide à l'arrivée pour elle et leur famille. De nombreuses femmes vivant dans des pays défavorisés font partie de manière active d'associations humanitaires, culturelles ou éducatives, qui leur permettent d'organiser leur départ. Dans certains cas, les femmes de détenus politiques choisissent ou sont contraintes de partir. Mais dans pratiquement toutes les familles de migrants, les femmes ou les mères constituent un point d'attache important.

De confession musulmane, Madame G. a accompli un parcours migratoire très personnel depuis son pays natal mais son expérience démontre combien les motivations personnelles peuvent faire évoluer un parcours migratoire. Écrivain dans son pays, elle a publié des contes pour enfants et des nouvelles qui défendent souvent la cause des femmes. Elle est issue d'un milieu plutôt favorisé.

En 1994, elle décide de s'enfuir du Nigéria à cause, selon elle, de menaces répétées reçues contre elle et sa famille par des représentants de la junte militaire au pouvoir. Son époux serait un militaire haut gradé. Sur six enfants, deux vivent déjà à l'étranger : son fils aîné est étudiant à Londres, sa fille cadette étudie à Vancouver au Canada. Madame G. décide d'abord de partir seule : anglophone, elle s'occupe d'œuvres de charité avec l'Alliance française à Lagos. L'Alliance française lui propose de suivre des cours de français, puis un stage d'immersion linguistique en France. Son visa d'études obtenu, Madame G. part donc pour la France, seule, et une fois arrivée, demande à rester. Les autorités françaises lui reconnaissent le statut de réfugiée politique et elle ne tarde pas à recevoir une carte de résidente en France. Ce statut lui permet, si elle le souhaite, de faire venir en France son époux et ses enfants, au titre du regroupement familial.

Cependant, parallèlement à ses démarches vis-à-vis de la France, Madame G. avait déjà décidé d'émigrer au Canada. Lors de notre entrevue, elle déclarait qu'en tant qu'écrivain anglophone, elle aurait des difficultés à s'intégrer en France. Mais elle reconnaissait aussi qu'elle ne supportait plus de vivre loin de ses enfants. Sa fille, 19 ans, toujours étudiante au Canada, lui a alors trouvé un groupe de parrainage à Vancouver acceptant d'aider la famille à s'installer durant la première année.

Madame G. déclarait également qu'elle vivait désormais séparée de son mari, resté au Nigéria, mais qu'elle voulait que tous ses enfants la rejoignent dès que possible au Canada. Après vérification, j'ai pu constater qu'elle n'avait pas fait de demande de visa à l'Ambassade du Canada au Nigéria. L'opportunité

d'émigrer au Canada s'est finalement concrétisée dès son arrivée en France. J'ai également remarqué que, suite sans doute à son insistance, son époux n'était finalement pas inclus dans le parrainage. Madame G. avait décidé de divorcer et tirer un trait sur sa vie passée.

On peut donc regrouper dans la migration transitaire planifiée les migrants qualifiés disposant de ressources suffisantes, de l'appui de réseaux communautaires, familiaux ou professionnels permettant une migration sécurisée et réfléchie.

*Après mes études en horticulture en Chine, je suis allée faire un stage d'une année au Japon. J'y ai pris goût à la liberté. De retour en Chine en 1994, j'ai obtenu un poste de chercheuse mais je n'étais pas vraiment satisfaite. J'avais décidé de partir vivre en Amérique du Nord mais je ne voulais pas que mon employeur le sache. Pour maximiser mes chances, j'ai obtenu une bourse d'études pour faire une maîtrise en France. Une fois arrivée à Paris, j'ai déposé immédiatement un dossier de demande d'immigration au Canada. J'ai calculé deux ans d'attente pour avoir mon visa, juste ce qu'il faut pour pouvoir terminer mes études en France et avoir mon diplôme (...)*

Cette situation caractérise aussi les « parents-convoyeurs » qui demandent un visa de résidence pour leurs enfants majeurs. Dans l'attente du visa, les enfants étudient en Europe ou en Amérique du Nord alors que les parents continuent à résider dans leur pays d'origine le temps que leurs formalités de demande de visa se terminent.

Le profil type des parents-convoyeurs se définit comme suit : un couple aisé d'une cinquantaine d'années vivant confortablement dans un pays en voie de développement. Le couple a un, deux ou plusieurs enfants ayant terminé leurs études secondaires, et envisage de les envoyer étudier dans une université en Europe ou en Amérique du Nord pour parfaire leur éducation. L'obtention d'un permis d'études ne pose généralement pas de problème pour ce type de famille disposant de fonds suffisants. Le véritable enjeu est le suivant : à la fin des études universitaires, les enfants n'obtiendront probablement pas le droit de résider en permanence ni de travailler dans le pays d'études, alors qu'ils aimeraient perfectionner leurs connaissances et peut-être y rester. D'un autre côté, les parents pensent à leur retraite : si la situation économique dans leur pays leur est favorable, la situation politique peut les inquiéter. Dans certains pays, le fait de voyager avec un passeport national peut être l'objet de contraintes pénibles. Les parents pensent aussi aux futurs durcissements éventuels des conditions de séjour pour les étrangers et préfèrent assurer « leurs arrières » en cas de retournement politique. Ils décident donc d'émigrer vers un pays stable pour assurer l'avenir professionnel de leurs enfants et non pour de stricts motifs économiques.

Parmi les nombreux cas de parents-convoyeurs, on peut citer les ressortissants de Hong-Kong qui, avant la réunification avec la Chine en juin 1997, s'installaient fictivement au Canada ou en Europe, achetaient des biens immobiliers pour leurs enfants, puis retournaient gérer leur entreprise à

Hong-Kong. Deux conditions sont souvent nécessaires pour encourager ce type de migration : une situation économique assez favorable dans le pays d'origine (qui permet de continuer à prospérer) mais une instabilité politique inquiétante à moyen ou long terme. En 2000, c'était le cas, notamment, de l'Iran, de la Russie, du Pakistan et de la Chine. En 1998, lors de la crise financière asiatique, de nombreux parents « résidents » étrangers sont retournés précipitamment au Canada, en Californie ou en Europe.

Le migrant de transit dont le parcours est planifié peut avoir lui-même un statut stable et permanent, ou même être devenu un « national » du pays de transit. Il peut y résider depuis de nombreuses années et peut avoir des enfants nés sur place. Ce type de migrant n'avait pas l'intention, à l'origine, de poursuivre son parcours migratoire vers un autre pays. Pourtant, il envisagera de s'installer ailleurs quelques années plus tard. Peut-on parler de « syndrome du déraciné » ou de choix personnel lié à sa situation économique, sociale ou familiale ?

*Nous sommes arrivés en France en 1980 après la chute du Shah avec quelques affaires personnelles et quelques tapis. Nous avons quelques appartements à Paris et des actions en bourse en France mais aussi aux États-Unis et en Angleterre. Nous avons rapidement obtenu des cartes de résidents mais il est vrai que nous avons beaucoup d'argent investi ici. J'ai créé deux sociétés immobilières avec le frère de mon épouse et je dirige une société. Nous sommes devenus français en 1990. Mon épouse ne travaille pas et a fait venir d'Iran sa mère, âgée de 78 ans. Mon deuxième fils est allé étudier au Canada l'année dernière et nous sommes allés le voir souvent. Il y a beaucoup d'Iraniens installés à Vancouver et l'économie se développe vite. Ici, les perspectives sont pour nous plus difficiles. Depuis deux ans, nous avons commencé à vendre nos biens dans la perspective d'un deuxième départ. Nous voulions aller à Los Angeles chez mon frère mais le choix du Canada nous a paru mieux adapté à notre nouveau mode de vie, plus « européen » (...) Je me suis renseigné sur les opportunités d'affaires à Vancouver lors de mon voyage l'été dernier.*

Toutes les migrations planifiées ne se font pas dans le cadre étroit d'une décision individuelle. Certaines migrations sont caractérisées par leur phénomène de groupe et relèvent de stratégies bien définies. On peut parler de phénomène culturel dans une migration lorsque les individus issus d'un même pays de départ ou de la même origine ethnique envisagent leur émigration sous le même angle ou la même « niche ».

*Je suis venue ici pour travailler, pour aider ma famille aux Philippines et poursuivre des études pour me bâtir un meilleur avenir. La route a été longue mais je touche bientôt au but. Après avoir obtenu un diplôme en comptabilité, études que mes frères aînés ont payées, c'était à mon tour de payer le collège pour mes deux frères cadets mais aussi pour mon fils. Les salaires étant très peu élevés aux Philippines, j'ai décidé d'aller travailler à l'étranger. Je me suis aperçu qu'il était facile de travailler comme gardienne d'enfants en Europe. J'ai donc quitté les Philippines en 1989 et suis restée à Paris. Les conditions de*

*travail étaient difficiles ; je n'avais pas beaucoup de temps libre, je ne pouvais pas étudier et je travaillais presque tous les jours de la semaine, à nettoyer et à m'occuper des enfants. Ma patronne me disait qu'elle allait obtenir un permis de travail pour moi et que j'allais pouvoir faire venir mon enfant resté aux Philippines, mais après sept ans, il ne se passait rien.*

*J'avais peur d'être contrôlée, donc je ne sortais pratiquement pas, sauf pour aller à l'église. C'est à l'église que j'ai rencontré une autre Philippine qui m'a parlé d'un travail au Canada. Une famille de Toronto cherchait une gardienne d'enfants qui parlait anglais et avait de l'expérience. Mon employeur ici a accepté de me faire une lettre de référence(...)*

Pour rencontrer ces critères d'acceptation, la migrante, sous les conseils d'amies ou de sœurs ayant connu la même expérience, envisage donc souvent son parcours migratoire en trois étapes : la première étape consiste à quitter le pays d'origine pour travailler chez un particulier en Europe ou ailleurs (souvent le Moyen-Orient) pendant un minimum d'une année. La seconde étape est de présenter une demande d'immigration permanente auprès d'une ambassade canadienne à l'étranger. La dernière étape, une fois arrivé, consistant à commencer sa reconversion professionnelle, une fois le statut sécurisé et la famille réunie. Comme on peut le noter, ce type de migration relève d'une démarche réfléchie et exige une préparation et une connaissance des lois sur le travail qui ne peut s'envisager que sur le long terme.

Les trajectoires des migrantes se caractérisent par une importante discontinuité dans l'activité professionnelle. Plusieurs enquêtes menées au Canada et en France ont montré que les trajectoires professionnelles des migrantes sont marquées par un enchaînement d'interruptions et de sorties du marché du travail, des rythmes irréguliers, dont les causes peuvent être attribuées soit aux responsabilités familiales des femmes, soit aux conditions du marché du travail (dureté de l'emploi, niveau de rémunération)<sup>11</sup>. Dans le cas des migrantes dites professionnelles, la rotation des emplois apparaît désormais importante : alors que dans les années cinquante-soixante-dix, la migrante qui venait en Europe travaillait pour le même employeur pour une longue période, la migrante des années quatre-vingt-dix est plus encline à changer d'employeurs et de pays de résidence.

Pour Micheline Labelle, la discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes migrantes peut s'expliquer par le fait qu'elles soient devenues, au sein de la famille, le moteur du changement. Le niveau de rémunération est toujours un facteur d'attraction important mais, contrairement à l'homme-migrant, d'autres facteurs interviennent de plus en plus dans le choix d'un pays de résidence : recherche d'un statut juridique stable et permanent pour le migrant et les enfants, choix du pays qui offre les conditions les plus favorables à la scolarisation de ses enfants, perspectives réelles d'ascension sociale.

11. H. ZLOTNIK, « The South-to-North Women Migration », *International Migration Review*, vol. 29, Spring 1995.

La sécurisation du parcours (obtention d'un visa d'immigration) et du séjour (obtention rapide d'un statut légal) sont finalement devenus, avec le travail, les objectifs principaux des migrantes à travers le monde. Si le pays de transit n'offre que peu de possibilités de satisfaire leur besoin de sécurité, un départ vers une tierce destination apparaît comme une solution satisfaisante pour nombre d'entre elles.

### C — La migration transitaire détournée

Dans cette situation, le migrant de transit ne souhaite pas rester dans son pays de séjour qu'il utilise comme une stricte zone de passage ou un moyen détourné de se rendre vers un tiers pays. Pour certains, le séjour peut être bref (de quelques heures à quelques mois) et l'entrée généralement mal contrôlée par les autorités. Faute de moyens et de temps, peu de ces migrants s'adresseront aux autorités locales pour tenter d'obtenir un visa. Beaucoup auront un document de voyage frauduleux qui leur permettront quand même de prendre un avion vers l'Europe ou l'Amérique du Nord et, une fois arrivés, d'y demander l'asile. Il s'agit le plus souvent de migrations « en réseau » où le candidat au départ est « pris en charge » par des passeurs expérimentés. Contrairement au cas de figure précédent, la sécurisation du parcours est définie par de tierces personnes et l'individu ne décide pas de la destination choisie.

Un des exemples les plus récents de migration détournée concerne les migrants venus de Chine méridionale, pris en charge par des filières illégales, et qui utilisent le Canada comme point de passage pour se rendre aux États-Unis. En 1999, on estimait à plusieurs milliers le nombre de migrants de la province du Fujian qui ont demandé l'asile politique aux États-Unis après un séjour de plusieurs semaines ou mois au Canada. Le même phénomène se retrouve ailleurs : certains pays deviennent des zones transitaires importantes pour des migrants peu qualifiés souhaitant travailler dans des pays tiers. La Grèce, l'Italie du sud, l'Andalousie ont servi de transit régulier pendant les années quatre-vingt-dix pour les migrants venus d'Afrique, du Maghreb ou d'Albanie et qui souhaitaient se rendre en Allemagne, en France ou en Suisse.

Les groupes mafieux montrent un intérêt grandissant pour les filières migratoires détournées. Selon les Nations Unies, plusieurs millions de personnes seraient en transit migratoire dans le monde en 1997 et 500 000 femmes asiatiques issues de milieux paysans seraient envoyées chaque année en Europe et en Amérique du Nord pour faire de la prostitution<sup>12</sup>. Le nombre de personnes qui auraient quitté l'Europe de l'Est entre 1991 et 1998 permet d'avoir une idée de l'étendue du problème : 1,8 million de migrants auraient transité par la Pologne et 1,3 million d'entre elles l'auraient quitté de 1992 à 1993<sup>13</sup>. En Ukraine, plus de 100 000 personnes auraient émigré entre 1992 et

12. Population Division, United Nations, Report 1996.

13. Sources tirées de « Criminalité et Migration en Europe de l'Est », *Commentaire*, n° 38, Ottawa, janvier 1994 et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, 1999.

1996, 400 000 Roumains et Bulgares, 350 000 Albanais, quatre millions de Russes auraient également quitté leur pays entre 1993 et 1999. Combien sont retournés ? Combien sont restés ? Combien ont franchi l'Atlantique ?

Selon la Commission du Sénat canadien qui examine les questions reliées à la sécurité nationale, les passeurs qui organisent des passages de migrants vers le Canada pourraient réaliser des profits annuels de plus de 50 millions de dollars américains. Un rapport remis au Solliciteur général en 1998 précise que les candidats au départ sont recrutés principalement dans la province chinoise du Fujian (au sud-est du pays) où des hommes et des femmes sont susceptibles de payer environ 30 000 à 40 000 dollars pour le voyage<sup>14</sup>. Une fois franchies les frontières du pays d'arrivée, les migrants illégaux peuvent se retrouver enfermés dans une structure d'accueil clandestine qui leur procure un emploi. Les activités liées à la migration illégale regroupent souvent d'autres activités, comme le trafic de drogue, le vol d'automobiles, la prostitution, etc.

*Je viens du Bouthan. J'ai été emprisonné plusieurs fois pour avoir manifesté contre le gouvernement qui prive mon peuple de liberté et de démocratie. L'armée royale a tué mon père. Je me suis enfui en Assam (Inde) en décembre 1994. Les autorités m'ont permis de rester comme réfugié. Mais la vie était difficile. Un ami m'a présenté un homme qui organisait des voyages vers l'Europe. Cet homme me disait : « l'Asie n'est pas bonne pour les réfugiés comme toi. L'Europe c'est bon pour toi. Si tu veux je peux t'aider à partir là-bas. Je t'aiderai comme mon propre fils et tu auras une vie meilleure ». J'étais content. J'ai donné à cet homme tout ce que j'avais : un bracelet en or que ma sœur m'avait donné et un peu d'argent. Il m'a d'abord conduit à Bénarès puis à Bombay par le train. À Bombay, un autre homme m'attendait et m'a dit : « Je peux t'aider à aller en Europe mais par le Pakistan seulement car j'y ai de très bons amis qui peuvent te procurer un passeport ». Il m'a dit : « pour l'argent, pas de problème, on verra plus tard ». Je suis resté au Pakistan jusqu'à mars 1995 cloîtré dans une maison. L'homme revenait chaque jour me voir et me disait « ne t'inquiète pas, on s'occupe de toi ». Le 22 avril, l'homme est venu m'apporter un passeport avec ma photo mais ce n'était pas mon nom. Il avait aussi un billet d'avion pour l'Italie. Je suis arrivé à Rome le 4 mai 1995. Un homme pakistanais m'y attendait et m'a conduit chez lui. Il me disait « en Italie, il est très difficile de demander asile, il faut que tu ailles ailleurs ». Mais je n'avais pas d'argent pour aller ailleurs. J'ai demandé si je pouvais travailler pour lui. C'est ainsi que j'ai travaillé deux mois dans un restaurant mais je n'ai gagné aucun argent. Il m'a finalement emmené en voiture pour la Belgique en août 1995. J'ai demandé l'asile mais l'asile m'a été refusé quelques mois après. Plus tard, un homme, qui connaissait le Pakistanais de Rome, m'a dit qu'il pouvait m'aider à aller au Canada et qu'il avait un cousin qui pouvait me donner du travail (...)*

14. « Report on Organized Crime : Trafficking of Migrants », Solliciteur général du Canada, 1998.

La typologie des migrations transitaires présentée ici (improvisée, planifiée ou détournée) illustre l'étendue des situations personnelles dans la démarche du second départ. Les migrants de couche sociale moyenne ou supérieure et vivant en milieu urbain ont tendance à préparer et planifier leur départ à l'avance alors que les migrants de couche sociale modeste (milieux agricoles notamment) ont un parcours plus chaotique et sont peu préparés sur ce qui les attend. Cette approche différente du parcours révèle aussi le lien entre la légalité du séjour et l'immigration économique qualifiée : il semble plus facile à un migrant qualifié d'obtenir un permis de séjour dans son pays de transit européen qu'un migrant non qualifié. La même analyse peut se faire pour le Canada, puisque les notions de préparation professionnelle et d'adaptabilité sont essentielles dans l'acceptation d'une demande d'immigration.

Selon que l'on se place dans une perspective d'immigration permanente ou transitaire, les enjeux apparaissent souvent différents. Pour un migrant dont l'étape transitaire est prévue ou planifiée, l'installation dans un pays d'arrivée conduira à terme à un second départ. Ce migrant transitaire n'aura donc pas les mêmes rapports avec sa société d'arrivée que pourrait avoir l'immigrant permanent. Ce dernier se distingue du premier dans le sens qu'il a renoncé à vouloir retourner ou repartir et a décidé (volontairement ou non) que son pays de résidence serait le pays dans lequel il souhaite vivre le plus longtemps possible.

Dans ce schéma, l'immigrant permanent aura probablement déjà pris sur lui-même un certain effort d'insertion : la ou les cultures de son pays d'arrivée, le mode de vie de ses habitants, le système politique, la place qui lui est réservée lui conviennent. En retour, il attend beaucoup de son pays de résidence : une reconnaissance de ses droits en tant qu'individu, une stabilité de son permis de séjour et, à terme, une reconnaissance politique ou culturelle. Parmi les migrants qui ne souhaitent plus repartir, nombreux sont ceux qui ont dû rester suite à une déception (impossibilité de poursuivre le parcours, refus de visa d'entrée, manque de moyens financiers).

Le migrant transitaire qui a prévu son parcours a d'autres intérêts et souvent d'autres priorités. Il n'a pas encore fait son choix de rester ou repartir d'une manière définitive et, pour prendre une décision, il fera une analyse comparative de ses conditions de vie qui l'inciteront à rester dans son pays de transit (donc à y devenir résident permanent) ou à émigrer vers un autre pays qui lui semble plus avantageux. Il recherchera par exemple en priorité un pays d'arrivée offrant des possibilités d'obtention rapide d'un permis de séjour régulier ou qui lui permette l'accès à des droits sociaux (couverture médicale, sociale), ou un pays en croissance économique qui offre de bonnes conditions d'accès à l'emploi ou celui qui offrira de réelles perspectives d'ascension sociale pour lui et ses enfants.

Le migrant transitaire dont le parcours est morcelé, fractionné ou aléatoire n'aura pas toujours cette liberté de choix. Une partie de son temps et de son énergie est consacrée à sécuriser l'étape ou la prochaine étape de son parcours.

Si la période transitaire se prolonge dans un pays d'arrivée, ce migrant peut s'intégrer progressivement à son nouvel environnement culturel ou linguistique mais son enracinement reste suspendu à l'obtention hypothétique d'un statut stable et permanent.

### III – Les structures sociales du migrant de transit

Selon l'échelle sociale du candidat au départ, on perçoit aisément les causes qui poussent le migrant à quitter son pays d'arrivée pour un autre pays. Les jeunes migrants dont les parents sont issus de milieux agricoles modestes ont tendance à vouloir rester, une fois arrivés, dans le premier pays d'arrivée (migration improvisée) : en effet, ils doivent généralement économiser le plus d'argent possible avant d'envisager un second départ. De plus, ils ne peuvent compter sur l'aide financière de leur famille restée au pays. Dans certains cas, un frère ou une sœur viennent les rejoindre et ils se retrouvent alors avec une personne à charge. Les possibilités de retour au pays sont difficiles en raison d'un avenir jugé incertain : beaucoup de ces migrants n'envisagent pas un retour à une situation sociale inférieure.

*J'ai 24 ans. J'ai quitté l'Éthiopie il y a trois ans pour rejoindre mon frère en Italie. Je n'ai pas de papiers mais j'ai fait plusieurs petits jobs qui m'ont permis d'épargner un peu d'argent. Avec cet argent, j'ai suivi des cours de massage qui se terminent fin mai. J'aimerais bien travailler dans ce domaine, soit dans une clinique, soit dans un hôpital. Mon frère aimerait bien que je rentre au pays, je suis une charge pour lui, il a ses enfants à s'occuper (...) Mais je ne veux plus retourner en Éthiopie, je sais que la situation est trop difficile pour ceux qui sont restés.*

Depuis l'arrêt officiel de l'immigration économique en Europe en 1974, les immigrants qualifiés (par exemple des informaticiens ou des ingénieurs) s'y trouvent généralement de façon temporaire (lors d'un contrat de travail) lorsqu'ils présentent leur demande d'émigration vers un autre pays. Leur choix de partir à nouveau se fera en fonction de l'évolution de leur statut juridique et social en Europe. Ainsi, plus le niveau professionnel et/ou social du candidat au départ est élevé, plus vite il semble prendre conscience qu'il lui faut trouver une porte de sortie, avant de se retrouver hors statut.

De nombreux migrants envisagent de s'établir à leur compte lors de la continuité de leur parcours. Sur les 400 candidats au départ de notre échantillon, 60 mentionnaient le désir de créer leur entreprise une fois arrivés au Canada, soit environ 15 % du total. Les candidats-entrepreneurs n'ont pas tous la formation ou l'expérience requise : 36 des 60 candidats ne mentionnaient aucune activité antérieure reliée à la gestion d'une affaire personnelle. Environ 14 % déclaraient avoir déjà géré un commerce ou une entreprise dans leur pays d'origine ou leur pays de transit.

Parmi ceux qui souhaitent créer leur propre emploi, on trouve autant de personnes ayant un statut stable ou permanent (26 sur 60) que de personnes

qui ont un statut temporaire (étudiants, travailleurs sous contrat). La relation entre le statut juridique et la volonté pour l'individu de travailler pour son compte n'est donc pas forcément liée. Le projet de création d'entreprise nécessite généralement une certaine préparation et on peut penser que de nombreux étudiants, stagiaires ou travailleurs temporaires ont anticipé le jour où ils devaient quitter leur pays de transit. Il y a aussi ceux qui n'envisageaient pas de créer leur propre entreprise en Europe (pour des raisons liées à leur statut juridique par exemple ou d'autres raisons culturelles ou économiques) et ceux qui ont pu s'établir à leur compte en Europe et souhaitent se développer ailleurs. Le migrant-entrepreneur ne se préoccupera pas seulement de trouver un pays où il pourra développer son affaire mais étudiera d'autres facteurs d'attraction, notamment les conditions d'ouverture du marché, la proximité d'autres marchés attractifs (par exemple les États-Unis pour le Canada), la fiscalité et le coût du travail.

*J'ai l'intention de créer une société d'import-export de produits pharmaceutiques entre le Canada et l'Iran. Ce marché est en pleine expansion en Iran, malheureusement l'embargo américain nous empêche d'obtenir des médicaments venus des États-Unis, bien que certains fournisseurs européens proposent des produits comparables. Établir une société au Canada me permettra d'établir le lien entre nos fournisseurs nord-américains et notre clientèle du golfe Persique (...)*

Un autre aspect dans la motivation de ceux qui souhaitent travailler à leur compte est de pouvoir continuer à vivre selon leurs propres repères culturels, sans l'influence directe d'un employeur local. Ce phénomène est apparu avec force ces dix dernières années : pour ceux qui le peuvent, gérer sa propre entreprise est aussi un moyen d'échapper au contrôle et à l'influence culturelle trop forte de l'État du pays de résidence.

*Je suis arrivée en France en 1994 où j'ai demandé le statut de réfugiée. J'ai obtenu un permis de travail et j'ai fait plusieurs traductions pour la Cour d'appel de Paris. L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides a aussi fait appel à moi pour traduire des entrevues avec des demandeurs d'asile de mon pays. On m'a proposé de me salarier mais j'aime bien être indépendante. Je suis en contact avec plusieurs personnes de ma région d'origine, on se rend service mutuellement, je les aide à traduire des documents administratifs et en retour ils me rendent de petits services. Il y a six mois, j'ai ainsi obtenu une mission temporaire dans un grand vignoble de Champagne. Il s'agissait de recevoir des industriels Chinois qui voulaient visiter les caves (...) Au Canada, je voudrais continuer à travailler pour mon compte. J'aime cette liberté.*

L'âge, l'état civil, les déplacements régionaux peuvent conduire à des rapprochements de situation : ainsi le migrant type placé dans le premier cas de figure (migration improvisée), est moins sédentaire par la force des choses, n'a souvent pas de personnes à sa charge, et un âge moyen compris entre 20 et 35 ans. Sa mobilité est souvent forte mais sa capacité à rebondir et nouer des contacts également. Le migrant ayant une famille à soutenir se retrouve plutôt, quel que soit le pays d'origine, dans le deuxième cas de figure (migration

planifiée). La migration détournée nécessite des conditions de voyage souvent dures au résultat aléatoire : elle concerne donc surtout les migrants célibataires. Lorsque celui-ci est marié, la famille reste derrière (dans un autre pays) ou dans le pays de départ.

Les migrations transitaires concernent toutes les couches sociales. Mesurer le niveau de vie d'un migrant dans son pays de transit n'est pas évident mais quelques paramètres peuvent être utiles. Les fonds personnels disponibles, le niveau d'éducation, la profession des parents au pays d'origine ou de transit sont des mesures possibles. Dans l'exemple étudié ici, un tiers (32 %) des personnes interrogées est issu originellement de régions rurales pauvres, possède des fonds inférieurs à 5000 dollars et un niveau d'instruction inférieur à dix années d'études. Une bonne moitié des candidats au départ (52 %) vient des classes moyennes, possède en moyenne des fonds personnels de 15 000 dollars et un niveau d'instruction d'environ douze à quinze années d'études. Enfin, 16 % des personnes interrogées viennent d'un milieu social aisé dans le pays d'origine, possèdent en moyenne plus de 50 000 dollars de fonds personnels et un ou plusieurs biens immobiliers dans le pays d'origine ou le pays de transit.

Les différentes situations présentées ne reflètent pas nécessairement un état d'esprit pessimiste ou négatif chez les candidats au nouveau départ et doivent aussi être analysées selon l'angle qualitatif du vécu. En fait, au-delà des problèmes liés à la situation juridique dans les pays d'arrivée, la plupart des migrants transitaires intègrent une part de réflexion positive dans leur parcours fractionné et aléatoire. Certains voient dans leur séjour plus ou moins prolongé un moyen d'améliorer des connaissances professionnelles, d'acquérir de nouvelles expériences humaines enrichissantes, une nouvelle langue, mais pour d'autres – notamment les femmes et les moins de trente ans – la migration représente aussi une opportunité d'émancipation individuelle vis-à-vis de structures familiales, religieuses ou sociales jugées trop lourdes.

Cette typologie des déplacements montrent le versant social et politique du phénomène migratoire de transit. Ces migrants transitaires ne convoitent pas seulement une amélioration de leur niveau de vie mais surtout un mieux-vivre qui leur a longtemps été refusé dans le pays ou la région d'origine. La nouvelle donne de la mobilité physique renvoie à celle de milieux familiaux et de structures sociales traditionnels dont elle annonce les clivages et les rigidités. C'est sans doute dans cette optique qu'il faut considérer les signes évidents d'une émancipation progressive de l'individu vis-à-vis de mouvements migratoires conventionnels.

#### **IV – Mondialisation et migrations transitaires**

Derrière cette typologie se dessinent d'importantes implications théoriques. Peut-on par exemple parler d'un lien entre mondialisation et migrations transitaires ? Si l'on définit la migration transitaire comme un processus conjoncturel lié à une période d'expansion de l'économie libérale dans le

monde, on peut répondre par l'affirmative. Mais si on définit la migration transitaire comme une mutation profonde dans le processus qui lie des individus à leur origine nationale, la question prend une nouvelle signification. Elle revient à demander : comment se produit cette mutation et pourquoi elle prend de l'ampleur.

La mondialisation des échanges humains s'est développée sous l'impulsion de trois facteurs : l'extension de l'économie libérale dans le monde, la mobilité accrue du capital et la restructuration de la production sur des bases géographiques, sectorielles et organisationnelles. Pour de nombreux économistes, les flux migratoires augmenteront au fur et à mesure que la mondialisation progressera<sup>15</sup>. La migration toucherait de plus en plus de personnes et deviendrait un facteur social normal dans la vie d'un individu.

Les migrations transitaires sont un objet sociologique nouveau dans le cadre de la mondialisation : si elles existent probablement depuis longtemps, elles n'ont jamais été identifiées comme telles par les chercheurs. Élément de construction identitaire et de modernité pour l'individu, ce type de migration transforme l'imaginaire de la migration classique en la régionalisant et en la socialisant<sup>16</sup>. Durant les années quatre-vingt-quatre-vingt-dix, la régionalisation a été la stratégie économique de la plupart des pays industrialisés : Union européenne, ALENA (États-Unis, Canada, Mexique), MERCOSUR, Communauté des États indépendants, APEC, etc. Les groupements régionaux se sont structurés autour d'un « centre », pôle économique et financier qui draine et redistribue les richesses aux régions ou pays périphériques de sa zone d'influence. Le phénomène aurait provoqué le développement de migrations intra-régionales au sein d'un même bloc régional<sup>17</sup>. Certains de ces flux sont bien connus : Mexicains aux États-Unis, Maghrébins en Europe, Philippins et Chinois à Singapour ou Hong-Kong. Inversement, il existe des flux migratoires de plus en plus réguliers venus du centre vers la périphérie, notamment pour y développer l'expertise technique. Cette dynamique migratoire à l'intérieur d'une zone régionale regroupant plusieurs États rencontre les critères d'une stratégie économique « globalisante » : profiter d'une variété de ressources disponibles dans la région (travailleurs qualifiés ou non qualifiés, infrastructures, terres agricoles, ressources naturelles).

Le processus de mondialisation favorise également la socialisation de la migration, notion qui replace l'individu au cœur de la problématique et qui viendrait de la résistance des migrants à ne pas être traités comme de simples facteurs de production au service de pays industrialisés. Dans ce schéma, les

15. H. PELLERIN, « Global Restructuring in the World Economy and Migration : The Globalization of Migration Dynamics », *International Journal*, vol. XLVIII, Spring 1993, pp. 240-254.

16. *Idem*, pp. 246-248 (pour reprendre les termes de H. Pellerin).

17. S. SASSEN, *The Global City : New York, London and Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991, pp. 139-167, et G. FREEMAN, « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *International Migration Review*, vol. 29, Winter 1995, pp. 881-902 ; voir aussi R. BRUBAKERS, « Comments on Modes of Immigration in Liberal Democratic States », *idem*, pp. 903-908.

individus décident de partir, de s'installer ou de repartir en fonction de leurs intérêts personnels (par exemple un regroupement familial, un lien communautaire, une formation). La socialisation de la migration implique la formation de réseaux transnationaux structurés qui ont la faculté de s'auto-satisfaire et à générer des richesses par leur propre savoir-faire. Ainsi de plus en plus de migrants venus de zones défavorisées envisagent de créer leur propre entreprise une fois dans leur pays de destination, notamment pour garder une certaine indépendance vis-à-vis des structures du pays d'arrivée. Les réseaux sociaux deviennent un facteur de premier ordre dans la migration moderne. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés en a distingué au moins deux sortes : le réseau des réfugiés et demandeurs d'asile spontanés qui rassemble essentiellement les migrants pauvres venus de régions périphériques vers le centre et les réseaux de travailleurs qualifiés, venus essentiellement de la classe moyenne de la périphérie vers le centre et du centre vers la périphérie<sup>18</sup>.

Au-delà de ces tendances générales, une des conséquences de la mondialisation est d'avoir bouleversé les schémas d'immigration traditionnels. Désormais, la migration, quelles que soient ses raisons, se fait moins en fonction du schéma classique qui consiste à partir d'un pays « X » pour se rendre vers un pays déterminé à l'avance « Y ».

Robert Park et Ernest Burgess avaient, dans les années vingt-trente<sup>19</sup>, défini quelques « interstices » théoriques sur les zones d'appropriation de l'espace, qui expliquent le comportement d'un migrant : celui qui joue sur deux cadres de référence, celui du pays d'origine (X) et celui du pays d'arrivée (Y), en construisant un espace migratoire cumulant les deux pays ; celui qui entretient une relation dialectique par rapport au pays de départ et d'arrivée ; celui enfin régulé par un ensemble de normes et de règles à partir desquelles il ne peut dépasser la spécificité innée de son comportement. Ainsi, pour Park et ses élèves, deux situations pouvaient se présenter dans un parcours migratoire : les immigrants ont le projet de retourner dans leur pays d'origine et y retourneront transformés par leur vie sociale dans le pays d'arrivée X (Y) X+. Les immigrants ont le projet de s'installer durablement ou de façon définitive dans le pays d'arrivée X(Y)Y.

Un troisième parcours se distingue désormais et vient s'ajouter à la théorie de Park et Burgess : celui de l'immigrant qui n'a pas le projet de retourner dans son pays d'origine, ne veut ou ne peut pas s'installer durablement dans le pays d'accueil (qui pourra exercer sur l'individu une influence culturelle plus ou moins importante) et décide de chercher un nouveau pays d'arrivée X (Y+ ou Y) Z.

L'hypothèse d'un changement radical dans les comportements migratoires fait apparaître une crise identitaire où la charge affective de l'appartenance nationale tend à s'estomper au profit de la recherche d'un mieux-vivre

18. Sources UNHCR, Genève, 1998.

19. R. PARK, E. BURGESS, *The City*, Chicago, University of Chicago, 1967.

individuel. Le migrant transitaire, contrairement à l'immigrant permanent, est « accolé à plusieurs territoires qu'il construit, parcourt, traverse, sans se soucier particulièrement des valeurs ou usages des lieux<sup>20</sup> ». Le migrant transitaire est un acteur rationnel : il choisit ses lieux de passage, de transit, d'études ou de travail, en fonction de critères personnels. Il veut maîtriser sa migration pour garder une liberté de choix et de décision. Le choix final d'un pays de résidence ne se détermine plus seulement en fonction des possibilités d'emploi mais aussi de plus en plus en fonction de facteurs sociaux (aide sociale et médicale), juridiques (obtention d'un statut stable avec égalité des droits avec les nationaux), politiques (participation à la vie démocratique) ou culturels (éducation pluriculturelle, apprentissage de nouvelles langues). Ce sont les individus, davantage que les groupes, qui prennent désormais leur destin en main. Cette crise de la territorialité, cette perte de souveraineté nationale et d'allégeance vis-à-vis des structures de l'État-nation peuvent servir de fil conducteur, dans le cadre de la nouvelle économie qui se met en place, à une analyse nouvelle de la relation « migrants-individus » et stratégie de dispersion géographique.

## V – Nouvelle économie, nouveaux migrants

Dans le cadre de la nouvelle économie globale qui se met en place, on peut finalement distinguer deux tendances intéressantes qui se retrouvent dans notre typologie : la première tendance concerne l'émigration massive de personnes qualifiées. La migration tend à devenir un fait normal dans la vie de ces individus. La relation entre niveau d'études et migration est importante : elle peut s'expliquer par le manque de débouchés professionnels dans le pays d'origine ou le pays de transit, mais aussi sans doute par le besoin croissant de formation, face à un marché du travail de plus en plus concurrentiel et exigeant. Ces migrants ne constituent pas forcément l'élite de leur pays d'origine : ils sont souvent issus de la classe moyenne qui a pu bénéficier depuis vingt ans de la progression générale du niveau d'instruction, notamment chez les femmes.

*Le français n'était pas la langue occidentale que je maîtrisais le mieux. Je préférais l'anglais. Mais je souhaitais plus que tout partir dans un pays occidental pour continuer mes études et me construire un meilleur avenir. Alors, on m'a offert une bourse d'études pour aller en France et j'ai accepté. Ma femme n'a pas pu avoir de passeport pour quitter la Chine. Ce n'est que récemment qu'elle a pu venir me visiter. Mais après quatre ans, elle et moi avons changé. Je ne voulais plus retourner en Chine et ma femme est donc repartie seule et nous avons divorcé. J'ai essayé d'obtenir un poste de professeur en France mais cela m'a été refusé car je n'avais pas de papiers en règle. J'ai alors demandé l'asile mais on m'a répondu que c'était trop tard. Alors j'ai fait des petits boulots, j'ai donné des cours de mandarin. J'ai envoyé des c.v. partout, en Europe, aux États-Unis, au Canada, en Australie. J'étais prêt à*

20. A. TARRIUS, *Les fourmis d'Europe...*, op. cit.

*aller n'importe où mais pas en Chine. Et puis, la première réponse favorable est venue du Canada, de l'Université du Manitoba (...)*

Les migrants les plus riches sont aussi ceux qui sont les plus versatiles. Ils disposent de bons revenus et d'appuis dans la population locale qui leur permettent d'obtenir des permis de séjour sans trop de difficulté. Les pays d'arrivée occidentaux, en général, exigent en contrepartie qu'une partie de leurs avoirs soient investis sur place. Mais ces migrants choisissent généralement les pays où ces avoirs seront les mieux gérés et les moins taxés pour préserver une partie du train de vie qu'ils ont inévitablement perdu en quittant leur pays d'origine ou bien les pays qui pourront leur accorder un statut permanent rapidement. Ils peuvent disposer de plusieurs maisons dans plusieurs pays d'arrivée et peuvent renoncer à une résidence permanente assez facilement. Ils ont également peu envie de changer de nationalité (à moins qu'un retour au pays d'origine devienne impossible) sauf si la naturalisation leur procure des avantages non négligeables (voyager sans visa dans une majorité de pays par exemple) et ne remet pas en cause leur ancienne nationalité. Une exception pourtant : les réfugiés politiques connus du grand public qui ne disposent pas d'une liberté de circulation élargie et doivent souvent renoncer à conserver leur nationalité d'origine.

*Je veux sécuriser mes placements et assurer un meilleur avenir à mes enfants. Je n'ai pas encore contacté un avocat pour m'aider à choisir le pays où nous aimerions nous installer car il existe plusieurs possibilités et je veux être sûr de faire le bon choix. J'ai besoin d'analyser les conditions de résidence dans les pays européens ou en Amérique du Nord afin de minimiser les risques.*

*Un investisseur indonésien d'origine chinoise*

La forte représentation dans notre échantillon de migrants ayant reçu une éducation universitaire pourrait s'expliquer également par le fait que les pays développés recherchent avant tout des travailleurs qualifiés pour combler les déficits de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques mais, en réalité, de nombreuses professions en situation de pénurie concernent des formations de niveau secondaire (techniciens, artisans, soudeurs, mécaniciens, etc.) et seulement 20 % des professions demandées s'adressent à des diplômés au-delà du premier cycle universitaire (notamment ingénieurs, informaticiens, etc.).

La deuxième tendance relevée concerne le détachement des liens traditionnels entre l'individu-migrant et sa communauté nationale dite d'origine. L'individu envisage de plus en plus sa migration selon ses propres intérêts et en fonction de ses objectifs personnels et tiendrait de moins en moins compte des liens existants dans le pays d'origine ou de transit comme un facteur de retour. J'ai pu constater ce phénomène au cours de mes nombreuses entrevues : les candidats au départ ont tendance à critiquer librement les institutions et l'organisation de la société du pays d'origine et du pays de transit. Nombreux sont ceux (surtout les femmes et les jeunes adultes) qui veulent échapper au carcan familial. Beaucoup enfin se préoccupent de savoir combien de temps il

leur faudra attendre pour obtenir la naturalisation de leur pays de résidence, même si celle-ci implique la perte de la nationalité d'origine. Dans ce contexte, la naturalisation est un moyen d'obtenir une garantie de retour en cas d'absence prolongée du pays d'arrivée et n'est pas forcément liée à un attachement moral de l'individu vis-à-vis de son pays d'arrivée. Ce phénomène ne concerne d'ailleurs pas seulement les migrants venus de pays pauvres mais aussi ceux venus de pays riches. Même si l'individu souhaite conserver une part de sa spécificité culturelle ou religieuse, celui-ci a aussi tendance à pouvoir renoncer assez facilement à l'appartenance morale à son État-nation de naissance.

Cette émancipation, que certains peuvent qualifier « d'acculturation », pose des problèmes particuliers. En étudiant le comportement des nouveaux arrivants aux États-Unis, Thomas Sowell note combien les Allemands, les Italiens, les Japonais, les Chinois ou les Indiens venus aux États-Unis depuis les vingt dernières années ont transformé et ont été transformés par la société américaine, au point que l'on ne distingue plus de différence fondamentale dans leurs habitudes quotidiennes, leurs comportements, etc.<sup>21</sup>. Si les migrations favorisent l'uniformisation, le danger n'est-il pas alors d'enclencher une « globalisation du goût » qui dévaluerait le capital culturel spécifique de chacun et ferait que les différentes cultures auraient tendance à se ressembler à terme, voire se banaliser pour se fondre dans une soupe multiculturelle afadie ? Si le capital culturel peut être considéré comme un facteur puissant du développement humain, ne va-t-on pas assister avec l'intensification des migrations humaines, à un âge glaciaire culturel ? Charles Taylor avait déjà résumé ce dilemme que pose la taxinomie propre à tout phénomène de globalisation : l'homme privé de sa culture d'origine ou de ses racines, au lieu de s'élever, perdrait en réalité sa qualité d'être humain. Pour Taylor, si la culture et l'Histoire sont le propre de l'homme (et non une création ou une innovation), « l'homme-abstrait » n'est plus un homme et ne devrait pas être détaché de ses racines, quel que soit l'endroit ou le pays où il vit<sup>22</sup>.

Cette position ne peut cependant pas justifier à elle seule toute tentative politique visant, au sein de territoires nationaux aux frontières artificielles, à décourager, contraindre ou limiter les flux migratoires. La problématique de la migration ne semble plus évoluer selon le schéma classique qui voudrait que les pays de départ seraient forcément les pays ou régions les plus pauvres et les pays d'arrivée les pays les plus riches. En fait, tous les pays sont concernés par les départs et les arrivées de nouveaux migrants. Loin d'être un processus linéaire, la migration transitaire replace le centre des décisions du départ chez l'individu et non plus seulement, comme dans les années cinquante et soixante, en fonction des politiques d'États. L'individu-migrant fera son choix en fonction de l'offre disponible sur le marché international et les opportunités qui s'offrent à lui.

21. T. SOWELL, *Migrations and Cultures, a World View*, New York, Basic Books, 1992, 516 p.

22. C. TAYLOR, *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Paris, Aubier (éd. Française), 1994.

La typologie des migrations transitaires trouve ici son utilité dans l'étude du lien entre mondialisation et souveraineté nationale. Les opposants à la notion que la souveraineté nationale doit définir les politiques d'immigration avancent généralement pour argument que la souveraineté nationale est un concept anachronique<sup>23</sup>. La mondialisation et la globalisation des échanges internationaux représentent une force si puissante que les États-nations éprouvent de plus en plus de mal à contrôler les mouvements de population sur leur territoire national et doivent s'en remettre à des organisations internationales pour gérer les flux. Cet argument a été repris et critiqué aux États-Unis, notamment par Myron Weiner du Massachusetts Institute of Technology<sup>24</sup> : pour Weiner, un monde sans contrôle aux frontières faciliterait certes les libres mouvements de biens et de personnes, comme par exemple au sein de l'Union européenne, et favoriserait la diffusion des idées démocratiques, mais aurait pour effet de créer une distorsion politique grave entre les migrants les plus riches ou les mieux formés qui iraient s'installer dans les régions les plus prospères et les migrants les plus pauvres ou les moins formés qui n'auraient pas d'autre choix que de rester dans les régions les moins prospères. Weiner en conclut que les États-nations ont encore un rôle important à jouer : celui de réguler les flux (et non tenter de les arrêter) afin de mieux répartir la population migrante en fonction des besoins réels des pays.

Au-delà des positions théoriques divergentes et des discussions en cours, les tendances lourdes pour le <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle seront celles du développement des migrations transitaires. Les individus choisiront d'emblée leur lieu de résidence selon l'offre internationale, comme les entreprises modernes le font aujourd'hui, en faisant une étude comparative des « coûts et des avantages » et en prenant en compte les risques liés à un pays ou à sa position privilégiée pour accéder à un autre pays. Si ce pronostic se vérifie, nous entrerons dans une ère de globalisation intensive des migrations humaines qui ne manquera pas, une nouvelle fois, de défier la souveraineté des États-nations.

---

23. S. SASSEN, *The Global City...*, *op. cit.* ; R. BRUBAKERS, « Comments on Modes ... », *op. cit.*

24. M. WEINER, « Ethics, National Sovereignty and the Control of Immigration », *International Migration Review*, vol. 30, Spring 1996, pp. 151-197. Voir aussi du même auteur, *The Global Migration Crisis*, New York, Harper Collins, 1995, 253 p.